

Rectorat

**Collège des inspecteurs
d'académie, inspecteurs
pédagogiques régionaux
(C.I.P.R)**

**Groupe
des Lettres**

Réf N°2010-58

Affaire suivie par
Mireille Laurent

Téléphone
04 76 74 70 62
Télécopie
04 76 74 70 55
Mél :
Mireille.laurent
@ac-grenoble.fr

**7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021 Grenoble
cedex**

Grenoble, le 6 septembre 2010

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques
régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres des
établissements d'enseignement général publics et privés de
l'académie de Grenoble

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2010-2011

Référence : Discipline Lettres

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que l'année scolaire qui débute saura satisfaire pleinement vos vœux professionnels et personnels.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre investissement au service de la réussite des élèves et à vous féliciter pour les très bons résultats obtenus par l'académie de Grenoble aux épreuves du baccalauréat.

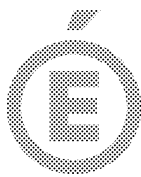
L'équipe d'inspection de Lettres de l'Académie de Grenoble connaît cette année certaines modifications : notre collègue Simone LOPEZ quitte l'académie pour un poste d'IA-IPR à l'AEFE et Guy CHERQUI, Délégué académique à l'action culturelle, a été chargé de piloter le dossier de l'illettrisme. Vos trois inspecteurs de référence sont : Yaël BRISWALTER, également Conseiller TICE de Monsieur le Recteur, Michel GOMEZ et Mireille LAURENT.

Ces inspecteurs seront secondés cette année encore par trois chargés de mission d'aide à l'inspection à temps complet, Daniel BACHELET, professeur agrégé au collège Les Pierres Plantes à Montalieu-Vercieu, Gaëtan GRATET, professeur agrégé au Lycée Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset et Philippe OLIVIER, professeur agrégé au collège Louis Maubertret à La Mure, qui reste l'Interlocuteur Académique pour les Technologies de l'information et de la communication (IANTE).

Trois collègues complètent l'équipe d'inspection : Philippe BASTARD-ROSSET, professeur agrégé au lycée Berthollet (Annecy), Damien MERCIER, professeur agrégé au lycée Madame de Staël (Saint-Julien en Genevois) et Odette TURIAS, professeur agrégée au lycée Louis Lachenal d'Argonay.

Le site Lettres de l'académie (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres/>) est administré par Jacques BAZIN, professeur au Lycée Louis Armand à Chambéry. Robert DELORD, professeur au collège de Die, est responsable du site langues anciennes.

D'autres chargés de mission nous aident dans les dossiers importants de l'académie :



2/8

Les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative

- Hélène SAVIN (Professeur au collège Moucherotte, de Claix) pour Grenoble et Isère
- Claude LE MANCHEC (Professeur au collège Pierre et Marie Curie à Montmélan) pour Savoie et Haute Savoie

Les enseignements de Français Langue Seconde

- Marie-Louise FUCHS, professeur agrégée au collège Edmond Rostand (73 - La Ravoire) pour le nord de l'académie
- Martine PICARD, professeur au collège des deux Vallées (Le Cheylard -Ardèche) pour le sud de l'académie

Histoire des Arts

- Françoise DROZ, professeur au collège Jacques Prévert (Heyrieux)
- Élisabeth THUILLIER, professeur au collège Jean Macé (Portes-les-Valence)

I - Organisation générale

a) Vos inspecteurs de référence :

Drôme Ardèche provençales : Michel Gomez, Daniel Bachelet
Ardèche méridionale : Michel Gomez, Mireille Laurent, Philippe Olivier,
Valentinois : Michel Gomez, Guy Cherqui (pour Clg et lyc. Camille Vernet et les langues anciennes),
Philippe Olivier
Drôme-Ardèche Nord : Yaël Briswalter, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Romans Bourg de Péage : Mireille Laurent, Guy Cherqui, Philippe Olivier
Isère nord : Yaël Briswalter, Gaëtan Gratet, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Isère centre : Mireille Laurent, Daniel Bachelet
Isère rhodanienne : Yaël Briswalter, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Alpes Isère : Mireille Laurent, Gaëtan Gratet
Agglomération grenobloise : tous
Grésivaudan : Mireille Laurent, Gaëtan Gratet
Chambéry : Yaël Briswalter, Guy Cherqui, Gaëtan Gratet
Albertville : Mireille Laurent, Guy Cherqui
Maurienne : Yaël Briswalter
Thonon : Mireille Laurent, Guy Cherqui
Annecy : Mireille Laurent, Yaël Briswalter
Annemasse : Guy Cherqui, Mireille Laurent
Cluses : Yaël Briswalter, Guy Cherqui

Nous vous rappelons que les courriers destinés à l'inspection peuvent nous être envoyés directement. Toutes les adresses sont sur le modèle : prénom.nom@ac-grenoble.fr

b) Enseignements spécifiques :

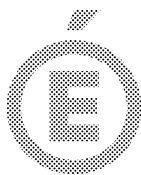
- **Lettres classiques** : Guy Cherqui, Mireille Laurent, Daniel Bachelet
- **Cinéma-audiovisuel et Histoire des Arts**: Michel Gomez
- **Théâtre-expression dramatique** : Guy Cherqui
- **ENAF-FLS** : Guy Cherqui (responsable du CASNAV)

c) listes de diffusion-discussion :

Chaque enseignant dispose d'une boîte professionnelle pour correspondre avec l'institution et avec ses pairs.

L'adresse professeurs.lettres@listes.ac-grenoble.fr permet :

- la diffusion immédiate d'informations ;
- l'échange de ressources entre tous les abonnés ;



3/8

- l'émergence d'un travail collaboratif.

Attention : cette liste n'est accessible qu'avec la boîte professionnelle. Vous ne pourrez envoyer des messages avec votre adresse privée.

II. Dispositifs académiques

a) Formation continue 2010-2011

Vous pouvez vous inscrire par voie informatique avant le 17 septembre 2010 aux stages proposés par le plan académique de formation.

Quatre axes prioritaires orientent les choix de la formation en lettres :

- Contribuer à la réussite de tous les élèves, en développant leurs compétences dans les domaines de la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture.
- Articuler la maîtrise de la didactique et l'enseignement par compétences.
- Développer l'ouverture culturelle et transdisciplinaire.
- Expérimenter de façon plus affirmée la mise en place de Réseaux Pédagogiques de Proximité et continuer à répondre aux demandes de formation « Établissements ».

Outre les formations individuelles prévues dans les pages Lettres, vous pouvez aussi vous intéresser à d'autres rubriques du Plan Académique de Formation Institutionnel (PAFI), par exemple l'*Action culturelle*, l'*Éducation à l'image*, la *Maîtrise de la langue*, l'*Ouverture à l'international*, les TICE, l'*Interdisciplinarité*.

Le CRDP organise également tout au long de l'année des formations, des conférences, des journées professionnelles, dans des domaines variés et, en particulier, en matière d'incitation à la lecture.

Par ailleurs une équipe d'établissement (ou un regroupement d'équipes dans un bassin) peut toujours demander une formation spécifique (par exemple sur les PPRE, ou l'Histoire des Arts) via le chef d'établissement (inscription possible jusqu'au **14 octobre**).

Votre interlocuteur pour la commission spécifique des Lettres est Michel GOMEZ. Pour toute autre question concernant la formation dans son ensemble, il faut vous adresser à la DAAF (ce.daaf@ac-grenoble.fr).

b) L'action culturelle

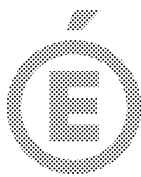
Notre discipline est évidemment au centre de nombreuses pratiques et actions culturelles. Les enseignants de Lettres sont trop rarement représentés dans les structures culturelles comme **professeurs relais**. Cette possibilité leur est largement ouverte et toute opportunité sera communiquée immédiatement sur la liste de diffusion.

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC : 04 76 74 74 57 action.culturelle@ac-grenoble.fr) vous aidera, vous conseillera, vous orientera dans l'élaboration de vos projets culturels vers des partenaires professionnels reconnus. Son programme de formation, riche d'une trentaine de modules, concerne tous les domaines, et s'intéresse tout particulièrement à l'éducation aux médias (en liaison étroite avec le CLEMI et avec nos cinq relais départementaux), à la sensibilisation à l'histoire des arts (pour alimenter et enrichir les connaissances de professeurs dans les grands domaines de l'art) et s'appuie aussi sur les événements culturels de notre région auxquels sont quelquefois associées des formations riches (Festival du premier roman à Chambéry par exemple). Les conseillers de la DAAC sont prêts à vous écouter et vous aider. A noter plus particulièrement pour notre discipline :

- conseillère littérature et écriture : Aurore GIANOLA (aurore.gianola@ac-grenoble.fr)
- conseillère spectacle vivant-théâtre : Sylvie MOLLIERE (sylvie.molliere@ac-grenoble.fr)

Enfin aura lieu cette année une très grosse manifestation autour de Jean-Jacques ROUSSEAU, pour en préparer le tricentenaire. Réfléchissez déjà aux actions que vous pourriez mener dans vos établissements autour de Rousseau l'an prochain.

c) Les certifications complémentaires



4/8

Les professeurs titulaires ou stagiaires qui veulent donner à leur CAPES ou à leur Agrégation une valence complémentaire dans les domaines suivants, doivent consulter le B.O. n°39 du 28 octobre 2004 :

- Arts : options Théâtre/Danse/Cinéma et Audiovisuel/Histoire de l'Art
- Français Langue Seconde
- Enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (pour les sections européennes)
- Langue des signes

La certification est une épreuve orale organisée annuellement dans l'académie ; le professeur prépare un dossier qu'il présente devant un jury composé d'inspecteurs, d'universitaires et d'enseignants spécialisés. Les inscriptions ont lieu en mars de l'année en cours pour des épreuves prévues en juin ou septembre-octobre. Ces certifications sont prises en compte pour les mutations sur postes spécifiques.

Nous attirons plus particulièrement l'attention des TZR (titulaires sur zone de remplacement) sur l'importance de ce dispositif afin qu'ils puissent intervenir dans ces domaines spécifiques.

III. – Le collège

a) Mise en œuvre des nouveaux programmes en classe de cinquième

Après l'entrée en vigueur des programmes de sixième l'an dernier, le nouveau programme de cinquième doit être mis en œuvre cette année. **L'étude de la langue** (grammaire, orthographe, lexique), **la lecture** (littérature du Moyen Age et de la Renaissance, récit d'aventure, poésie et comédie), **l'étude de l'image, l'expression écrite et orale** ainsi que **l'Histoire des Arts** en constituent les fondamentaux. Nous rappelons que ce cadre de référence s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité des textes précédents. Le préambule qui souligne la volonté d'inscrire le *Socle commun de compétences et de connaissances* dans les pratiques de la classe de français réaffirme plusieurs principes :

- Le **décloisonnement** : il s'agit « *d'articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale* », afin que les élèves perçoivent la cohérence des exercices qu'on leur propose.

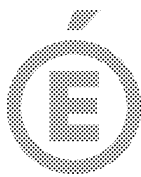
- Le principe de **liberté pédagogique** permet aux enseignants de mettre en œuvre une progression adaptée aux besoins de leurs élèves. Ainsi la grammaire de phrase, privilégiée dans les programmes de sixième, ne suffit-elle pas toujours pour lire un texte. La notion de grammaire du discours peut éventuellement être abordée par anticipation pour éclairer une lecture ; de même, il peut s'avérer nécessaire de réviser un point étudié dans une année antérieure. En ce qui concerne le choix des œuvres, rappelons que « *le programme rassemble des propositions parmi lesquelles le professeur est libre de faire des choix à l'intérieur des rubriques, selon le niveau de sa classe et son projet d'enseignement* ».

- Il faut également noter la place essentielle dévolue à **l'écriture** et à **la lecture** : elles doivent être au cœur de l'enseignement sous les formes les plus diverses possible (premières impressions de lecture, conclusion, écrits d'invention, concours d'écriture, lecture analytique et cursive, défi-lecture, etc.).

b) L'oral

Si une longue tradition d'enseignement valorise à juste titre la préparation et les pratiques de l'expression écrite, un effort équivalent est souhaitable pour le travail de l'oral, de la 6^{ème} à la Terminale, dans le contexte d'une imprégnation orale et audiovisuelle grandissante. Ajoutons qu'une pratique plus exigeante de l'oral peut constituer une bonne propédeutique à la maîtrise de l'écrit.

La pratique du cours dialogué installée depuis des décennies encourage la spontanéité et rend plus vivants les échanges. Cependant, elle mobilise rarement les capacités d'autonomie et de concentration requises pour tout exercice écrit. Les nouveaux programmes de collège proposent dans leur préambule un véritable apprentissage de l'oral, construit en classe de français dans la perspective des compétences 6 (sociales et civiques) et 7 (l'autonomie et l'initiative) du socle commun. Une attention plus grande devrait donc être portée à tous les exercices susceptibles d'entraîner à des interventions plus réfléchies, plus riches de contenus et mieux maîtrisées sur le plan de la langue : apprendre à rendre plus explicites ses observations et sa pensée — et pour cela se donner le temps de la reformulation — mais aussi entraîner à l'objectivité par une écoute patiente d'autres interventions au sein de la classe. Beaucoup d'exercices déjà pratiqués (l'exposé, la récitation, la lecture orale d'un texte personnel) peuvent être



redéfinis avec davantage d'exigences et donner lieu à des évaluations mieux ciblées. Dans le cas d'élèves en difficulté, on sait par ailleurs que certaines pratiques orales constituent un détour plus efficace -- parfois même un réel déblocage -- que l'accumulation d'heures de soutien écrit. Les exercices de mise en voix, les variations sur de courts textes théâtraux et jusqu'à divers jeux d'éloquence doivent prendre toute leur place dans un enseignement qui vise à mieux articuler l'appropriation d'une langue, d'une culture et l'expression de soi. L'oral de l'EAF permettra plus tard de mesurer des compétences développées pendant six années d'enseignement du français. Ces années sont précieuses pour rendre les élèves plus responsables de ce qu'ils disent, pour les habituer à ne redouter ni l'effort de formulation ni la justification de leurs opinions.

5/8

c) Histoire des Arts

L'enseignement de l'Histoire des Arts se poursuit cette année au Collège pour tous les niveaux. Il sera **évalué de façon obligatoire** au DNB en juin 2011. Le groupe académique en charge de cette mise en place vous transmettra très prochainement les conseils tirés de l'observation de l'expérimentation conduite l'an passé.

Le préambule du *Bulletin Officiel* n°32 du 28 août 2008, qui définit cet enseignement, en souligne toute l'ambition : « *L'enseignement de l'Histoire des Arts est un enseignement de culture partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts.* »

Trois points nécessitent une attention particulière :

- Transdisciplinaire par définition, l'enseignement de l'Histoire des Arts permet à chaque élève de rencontrer des œuvres et des créateurs. Notre discipline y trouvera naturellement toute sa place.
- Nécessairement élaboré en adéquation avec l'environnement du collège et son potentiel artistique, en cohérence avec le volet artistique et culturel des projets d'établissement, il pourra s'enrichir d'une *collaboration* avec des partenaires culturels.
- L'évaluation prendra la forme d'un entretien oral de quinze minutes maximum, dont les modalités précises seront définies au sein de chaque collège par l'équipe pédagogique, sous l'autorité du chef d'établissement (voir B.O. n°31 du 27 août 2009).

Vous trouverez toutes les ressources nécessaires sur le site national *Eduscol*, et sur celui de la DAAC. Vous pourrez également vous reporter avec profit aux nouveaux programmes de lettres publiés en août 2008, ainsi qu'à la publication du SCÉREN de juin 2009 (*Les dossiers de l'ingénierie éducative* n° 66. « Des outils pour l'Histoire des Arts »).

d) De l'usage pédagogique des TUIC (technologies usuelles de l'information et de la communication)

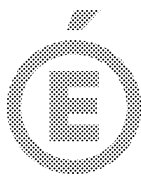
Le B2i, obligatoire pour l'obtention du brevet des collèges, atteste le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication. L'évaluation doit être effectuée progressivement, dès la sixième, dans l'ensemble des disciplines. Le professeur de lettres classiques et modernes veillera ainsi à organiser ses progressions pédagogiques en tenant compte de la plus value que peuvent parfois apporter les TUIC. Les travaux d'écriture pourront, par exemple, tirer profit des outils présents dans tout traitement de texte (correction, dictionnaire et mise en page).

Vous trouverez sur le site lettres de l'académie (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres>) des exemples liés aux usages du numérique. Le professeur de lettres accompagnera ses élèves dans une réflexion d'ensemble sur ces pratiques afin de leur permettre d'utiliser ces ressources avec profit et discernement.

e) Socle commun de connaissances et de compétences

A la fin de cette année 2010-2011, pour la première fois, il sera demandé aux professeurs de valider toutes les compétences du socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la loi d'orientation de 2005 : cette validation se fera lors du conseil de classe du troisième trimestre et elle sera nécessaire pour l'attribution du DNB.

Les établissements ont toute liberté pour mettre en place leur propre plan de validation. Rappelons cependant quelques principes : la validation est nécessairement transversale. Pour l'évaluation, qui est continue, elle peut trouver sa place au sein de l'enseignement disciplinaire (en portant sur plusieurs compétences), même si l'approche interdisciplinaire demeure la plus intéressante. C'est en tout cas lors



6/8

de la mise en œuvre de tâches complexes, mimant des situations concrètes, que le professeur pourra observer et évaluer les connaissances, capacités et attitudes des élèves, parfois dès la sixième. Précisons enfin que le nouveau **livret de compétences** permettra un suivi régulier du degré d'appropriation du socle commun par les élèves.

Cet enseignement par compétences permet d'accompagner l'élève au plus près de ses besoins, commande de travailler en équipes, offre l'occasion d'une connaissance plus fine et plus précise des élèves.

Les travaux du groupe de travail académique sont d'ores et déjà consultables en ligne : <http://www.ac-grenoble.fr/socle/>. Vous trouverez notamment dans cet espace une Foire Aux Questions extrêmement utile.

f) PPRE

Le groupe académique « PPRE et compétences » a mis l'an passé à la disposition de tous sur le site académique un ensemble considérable d'outils d'évaluation et de remédiation (<http://www.ac-grenoble.fr/college/ppre/>). Vous y trouverez, présentés par entrée disciplinaire, ou par entrée de compétences transversales, les outils nécessaires pour établir un diagnostic affiné des difficultés rencontrées par les élèves. Mais bien au-delà, ces outils vous permettront de construire des remédiations graduées, exploitables pour un public beaucoup plus large.

Vous trouverez également sur le site académique PPRE accessible via le portail académique ou le site Lettres une proposition d'évaluation pour les élèves susceptibles de suivre un PPRE en cinquième. La fiche technique de chargement de ces outils a été envoyée dans tous les établissements, accompagnant une lettre du Recteur.

Par ailleurs, cette année, le groupe travaille à l'élaboration d'outils en direction des élèves de quatrième ou de troisième susceptibles de décrochage. N'hésitez pas à vous tenir informés des avancées de ces travaux, fondés sur la notion de tâche complexe.

Nous vous rappelons la possibilité de demander pour un établissement ou un groupe d'établissements un stage de formation pluridisciplinaire PPRE, dans le cadre des formations prévues au Plan Académique de Formation.

g) Langues et cultures de l'antiquité.

Les nouveaux programmes de langues et cultures de l'antiquité, parus au BO n°31 du 27 août 2009, entrent en vigueur à la rentrée de cette année 2010-2011 en classe de cinquième, puis en quatrième et troisième lors des rentrées suivantes, parallèlement aux nouveaux programmes de français.

L'objectif clairement défini de cet enseignement est de rendre les élèves capables de lire en fin de troisième un texte authentique simple : pour y parvenir on veillera à varier les approches, les modes de présentation des textes, à aborder l'apprentissage de la morphologie et de la syntaxe en relation avec les textes étudiés et à pratiquer de façon progressive et régulière l'exercice de la traduction.

Le professeur de langues anciennes aura à cœur de participer au nouvel enseignement Histoire des Arts et d'exploiter toutes les ressources offertes par les TICE.

Des journées de l'inspection nous permettront de revenir plus précisément sur ces points et de partager des expériences déjà menées.

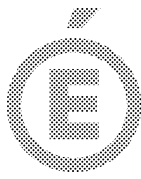
h) Classe partagée

Nous renouvelons *notre complète opposition* à la pratique des classes partagées (voir lettre de rentrée 2009).

IV. – Le lycée

a) L'enseignement d'exploration *Littérature et société*

Ce nouvel enseignement est une pièce maîtresse dans la réforme des lycées. Le texte, paru au *Bulletin Officiel* du 29.04.2010, met l'accent dans son préambule sur ses finalités et sur l'originalité des démarches pédagogiques à mettre en œuvre. N'oublions pas que l'un des objectifs de la réforme est de renforcer l'attractivité de la voie littéraire et de la refonder. Cet enseignement ouvre davantage le champ des connaissances formatrices, en propose une approche vivante à travers des situations concrètes de recherche et stimule la réflexion sur l'horizon professionnel des élèves.



7/8

A l'évidence les professeurs de lettres sont les premiers concernés même si *Littérature et société* ne doit pas s'entendre dans un sens trop restreint : l'Histoire, l'Histoire des Arts, la Philosophie et les Sciences économiques et sociales peuvent dialoguer fructueusement avec la Littérature au sein de cet enseignement au carrefour de plusieurs disciplines qui ont en commun l'éducation au goût, à la recherche et à la réflexion. Les élèves seront invités à croiser différentes approches d'un même thème, ce qui contribuera à décloisonner les enseignements disciplinaires au lycée et habituera les élèves à se poser préalablement la question du contexte. *Littérature et société* ne sera donc pas une annexe du programme de français mais un dispositif cohérent d'exploration et d'innovation pédagogique. Six domaines d'exploration sont proposés, la plupart des professeurs en ont déjà choisi 2 ou 3. On remarquera l'importance des réflexions sur les supports médias du passé et d'aujourd'hui dans un contexte de diversification croissante où les textes littéraires conservent néanmoins toute leur place et leur pertinence. Les modalités d'évaluation seront définies par les professeurs mais il est clair que la plus grande attention sera portée à la manière dont les élèves s'engageront dans leurs projets, à leur capacité d'élaborer des stratégies de recherche, faire le tri des informations bien comprises et choisir de les communiquer sous les formes les plus appropriées. En fonction des thèmes et de l'organisation retenus, le recours ponctuel, bien délimité, à des intervenants extérieurs pourra contribuer à dynamiser cet enseignement d'exploration.

Pour les Journées de l'Inspection (JDI), vous serez sollicités par vos chefs d'établissement : la réflexion sera plus riche si chaque équipe de professeurs délègue un professeur de lettres et un professeur d'histoire.

b) L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est au cœur de la réforme du lycée ; parce qu'il concerne tous les élèves, et non plus les seuls élèves en difficulté, il diffère profondément des dispositifs antérieurs. Il va permettre de répondre aux besoins de chacun, aide et soutien parfois, mais aussi approfondissement. L'accompagnement personnalisé donnera également un peu de souplesse à l'organisation des enseignements en rendant possibles des projets sur une période plus ou moins longue ; il facilitera enfin l'intégration dans le cursus scolaire de tout ce qui concerne l'orientation ; le programme ASUR, en particulier, pourra mieux se développer. Cette première année est une année d'expérimentation et, il faut bien le reconnaître, de tâtonnements. Il est essentiel que les professeurs, et en particulier les professeurs de lettres, s'emparent de cet outil, et qu'ils réfléchissent à la manière la plus efficace de l'utiliser, pour la réussite des élèves et le rayonnement de leur discipline.

c) L'EAF et l'épreuve de littérature en terminale

Les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les examens donnent satisfaction à tous les enseignants, même si des situations individuelles s'avèrent parfois difficiles. Nous parlons l'année dernière d'anticipation, de cohésion des équipes disciplinaire, de travail collectif : ces principes sont toujours d'actualité.

Certains trouvent un peu court le délai de correction ; l'organisation de l'ensemble est complexe, vous ne l'ignorez pas, les gros flux sont prioritaires. La DEX fixe comme principe 15 copies par jour ouvrable : cela semble raisonnable.

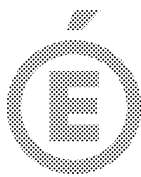
L'EAF sera organisée sensiblement de la même manière, en juin 2011. Les enseignants agrégés de collège seront de nouveau sollicités, le principe de la mission unique est impossible sans eux, et comme l'an dernier nous faisons appel à tous les certifiés volontaires.

L'écrit

Les sujets ont globalement donné satisfaction (surtout pour les séries S et ES), et même, ce qui est rare, les corrigés proposés. Les lacunes et insuffisances relevées sont toujours les mêmes, et le professeur de lettres ne doit pas transiger sur l'essentiel : la qualité de l'expression, la compréhension des textes, la cohérence de la pensée.

L'oral

Les manuels, interdits depuis quelques années, ont été de nouveau autorisés pour la session de juin 2010 ; personne ne s'en est plaint. Par conséquent cette décision est reconduite pour les années à venir. Il est souhaitable (mais non obligatoire) que les élèves produisent également les textes complémentaires dont ils ont l'intention de se servir. Certains d'entre vous font observer que les élèves ne connaissent pas les œuvres lues en lecture cursive ; il faut sur ce point faire preuve de mesure : maîtriser une œuvre



8/8

intégrale demande beaucoup d'effort, en maîtriser six (3 en lecture analytique et trois en lecture cursive) est une lourde charge pour l'élève moyen.

Les descriptifs suscitent parfois des remarques sévères : trop pauvres ou trop peu précis... Il faut que le professeur-formateur se décentre pour se mettre à la place du professeur-examineur, qu'il sera lui-même, et qu'il se demande : « mon collègue peut-il comprendre ce que j'ai fait et la manière dont je l'ai fait ? »

Nous rappelons les consignes déjà données : autour de 20 textes en lecture analytique en série technologique, autour de 25 en ES et S, autour de 35 en L, sachant qu'il vaut mieux moins de textes, mais mieux compris. Il est impératif que le descriptif soit précis : l'objet d'étude ne saurait constituer le titre d'une séquence, il faut préciser la problématique posée et / ou l'axe d'étude suivi. Les références des œuvres complètes doivent permettre de trouver rapidement le passage étudié ; dans un roman ou une pièce de théâtre donner un titre au passage, comme le font les manuels, est confortable pour l'examineur, et, sans doute, aussi plus simple pour l'élève. Deux pratiques à proscrire, parce qu'elles mettent les collègues en difficulté : changer le descriptif une fois qu'il a été envoyé, laisser l'élève supprimer un texte « au choix » !

L'épreuve de littérature a globalement donné satisfaction, bien que le sujet sur Pascal ait paru plus difficile que celui sur Homère.

Vous trouverez sur le site les synthèses établies à partir des bilans transmis par les coordonnateurs ainsi que les moyennes, dès qu'elles nous auront été communiquées.

d) BTS

Comme l'an passé, nous accompagnons sur le terrain la rénovation de certains BTS (Assistant de manager, Commerce international), avec nos collègues d'Economie-gestion et de langues, dans le cadre de formations interdisciplinaires.

Pour ce qui est plus précisément de notre discipline et de l'épreuve de Culture générale et d'expression française, désormais bien installée, des formations seront éventuellement proposées au PAF (Plan académique de formation) 2011-2012, si la demande se fait entendre, centrées sur le nouveau programme thématique annuel et sa méthodologie, avec pour objectif très concret de prendre davantage en compte l'hétérogénéité de nos étudiants.

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de lettres et les Chargés de Mission d'Inspection